Sommaire

Qu'est-ce que le plan canicule ?

Il s'agit de recenser les personnes isolées et fragiles, les personnes âgées, en situation de handicap, vivant seules à leur domicile pour leur permettre de **bénéficier d'une aide et d'une surveillance en cas d'alerte canicule** de «niveau 3» déclenchée par la Préfecture. Le «niveau 3» correspond au passage en orange sur la carte de vigilance météorologique.

Durant l'alerte canicule de «niveau 3», les personnes inscrites sur le registre communal sont contactées par téléphone par le CCAS et la Croix-Blance pour prendre de leurs nouvelles.

L'objectif de ce dispositif est d'**être plus réactif et de recréer du lien social autour des personnes encore plus isolées en période estivale**.

S'inscrire au dispositif

Contactez le CCAS par téléphone au 04 78 86 82 43.

Les bons gestes pour éviter les coups de chaleur !

Comment se protéger de l'hyperthermie et de la déshydratation ?

- boire 1,5 L d’eau par jour et ne pas consommer d’alcool ;
- manger sainement ;
- mouiller sa peau régulièrement et se ventiler ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h) ;
- maintenez votre logement frais : fermez les fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir ;
- passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé ;
- prendre et donner de ses nouvelles à ses proches.

S'informer sur l'actualité

- Avec la cartographie des vigilances météorologiques de Météo France ;
- Sur le site de la préfecture du Rhône ;
- Sur le site du Ministère de la santé et de la prévention.

Les numéros utiles

- La plateforme téléphonique d’information « canicule » : 0800 06 66 66
  Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe.

- Pour obtenir également des informations sur la vigilance canicule : 05 67 22 95 00

Ajouter aux favoris